COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL 22 janvier 202 à 19 H 30

L'an deux mil vingt-cinq, le 22 janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Vallières-sur-Fier s'est réuni en session ordinaire, en mairie après convocation légale, sous la présidence de M. Ravoire François, Maire.

Présents : RAVOIRE François, BRUYERE Franck, DERRIEN Patrice, GERLAND Agnès, MEGRET Yannick, PIGNOL Jocelyne, ROUPIOZ Gilbert, THOMÉ Bernard, LE BOURGEOIS Sophie, LE BRISHOUAL Cédric, VIOLLET Philippe, LE MARIÉ Suzette, CHAPEL Brian, BERAUD François, BLANC David, TOURVIEILLE Stéphane, GENAND Allison, VIGNOUD Sophie, COCHET Simone

Absents excusés : LEGOUHY Valérie (pouvoir à Y Megret), GALLET Angélique, BELLEMIN Colette(pouvoir à F Béraud), BLOUET Christine, PETRIER Pierre, ROBBE Pierre (pouvoir à G Roupioz), BARRIOZ Lydie,(pouvoir à S Le Marié)

Absent : PAILLE Françoise,

Désignation d'un secrétaire de séance : Stéphane TOURVIEILLE

ORDRE DU JOUR

Sujets soumis à délibération :

- Autorisation d'engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget
- Avenant de prolongation de la convention relative à la gestion du service intercommunal d'Applications du Droits du Sol (ADS) liant la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie et ses communes membres
- Désignation suppléant SIESS

Approbation du Procès-verbal de la séance du 18 Décembre 2024

Ne faisant l'objet d'aucune remarque le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Décisions prises par M. le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal

DECISIONS DU MAIRE :

Décisions prises par M. le Maire dans le cadre des délégations reçues par le conseil municipal conformément à la délibération en date du 27 mai 2020 depuis le dernier conseil municipal en date du 18 décembre 2024

	Montant HT
Honoraires architecte création espace périscolaire et cantine ecole du Val Julien DELETRAZ	18 800.00
Mission Economie création espace périscolaire et cantine ecole du Val (AVP - DCE) - GATECC	16000.00
Déplacement poteau incendie impasse du Baron/ chemin de Vers les Bois – SAUR	11788.84
Entretien annuel défibrillateurs salle du centre – salle favre – foot – D-SECURITE GROUPE	496.04
Siège mécanique pour tracteur – SAVOIE MOTOCULTURE	459.00
Mandrin auto serrant et adaptateur - PHILIPPE SA	242.50
Granules bois – ALTERBOIS	4025.00

URBANISME

Référence dossier	Dépôt	Demandeur	Terrain	Parcelles	Nature des travaux
PC 074 289 24 X0021	19/12/2024	M. GARROT Antoine	85 Route de Verlioz Bas 74150 VALLIERES	B0599 / B0725	Nouvelle construction [Garage] Construction d'une villa individuelle avec garage séparé.
DP 074 289 25 X0003	13/01/2025	MOLLO Dimitri	113 RUE DES SALAMANDRES 74150 VALLIERES	B2031	Aménagement d'une chambre dans une partie de mon garage
DP 074 289 25 X0002	03/01/2025	M. REY Florent	134 impasse des Nénuphars 74150 VALLIERES SUR FIER	B1920	Aménagement d'une chambre dans le garage existant.
DP 074 289 25 X0001	02/01/2025	M. MOREL Willy	600 route de Jussy 74150 VALLIERES-SUR-FIER	A1652 / A1655	Remplacement de la porte du garage n°2 par une baie vitrée et un volet électrique gris antracithe. Création d'une chambre de 20m² dans ce garage.
DP 074 289 24 X0117	30/12/2024	M. SANTERNE Pascal	1016 Route de Mandrin 74150 VALLIERES	227AD0080 / 227AD0081	Modification d'une façade Création d murets de soutènement afin d'aménager un espace de stationnement
DP 074 289 24 X0116	12/12/2024	M. GONTHIER Jérôme	120 chemin de Boré 74150 VALLIERES	274A1509	Drainage avec mur de soutènement qui implique des travaux de terrassement et déblaiement de terre Décaissement de 1,60 m de haut au niveau du mur en bord de terrain et retour au niveau du terrain naturel 11 mètres plus loin pour s'harmoniser avec les terrains voisins identiques. Mur empierré.

DELIBERATIONS

Délibération DEL_2025_001

OBJET : Autorisation d'engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget

Autorisation faite au Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent de la commune de Vallières-sur-Fier)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération du Conseil Municipal, décider d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente (dans la limite du ¼ des crédits ouverts en N-1, hors crédits affectés au remboursement de la dette).

Cette disposition permet à la commune d'engager et de mandater des dépenses d'investissement entre le 1er janvier et le vote du budget en 2025.

Budget Principal commune

Montant budgétisé, dépenses réelles d'investissement 2024 (hors chapitre 16) : 2 976 012 €

Limite des dépenses d'investissement pouvant être payées avant le vote du budget primitif 2025 : 744 002 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. Le Maire à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

Chapitre – Libellés	Crédits ouvert en 2024	Montant autorisé avant le vote du budget 2024
20-Immobilisations incorporelles	99 361 €	24 840 €
204 Subventions d'équipement versées	59 720 €	14 930 €
21 Immobilisation corporelles	2 816 931 €	300 000 €
TOTAL autorisations budgétaires 2024	**2 976 012 €**	**339 770 €**

Après échange de vues et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2025, M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, jusqu'à la limite des crédits définis ci-dessus.

Délibération DEL_2025_002

OBJET : Avenant de prolongation de la convention relative à la gestion du service intercommunal d'Applications du Droits du Sol (ADS) liant la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie et ses communes membres

Par délibération du conseil communautaire le 8 juin 2015, la communauté de communes Rumilly Terre de Savoie et ses communes membres se sont entendues pour créer un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme, la commune de Rumilly assurant une prestation de service pour l'application du droit des sols des communes adhérentes aux services. Celles-ci confiaient l'instruction des actes d'urbanisme en signant une convention de gestion de ce service avec la communauté de communes et la communauté de communes conventionnait avec la ville de Rumilly pour assurer une mission d'instruction de ces mêmes actes. Ces deux conventions fixaient les modalités d'organisation financières.

Durant l'année 2023, simultanément à la mise en œuvre du PLUi-HM, les élus communautaires ont convenu, en lien avec les communes membres de la Communauté de Communes et la ville de Rumilly d'un travail de réflexion sur l'intégration du service urbanisme réglementaire au niveau intercommunal.

Au cours de l'année 2024, plusieurs réunions de travail, associant élus et techniciens concernés, ont eu lieu afin de définir les modalités d'organisation d'un nouveau service mutualisé d'Application de droits des sols intercommunal.

Compte tenu des difficultés rencontrées, en particulier :

- Complexité des procédures pour l'intégration du personnel de la ville de Rumilly au sein du nouveau service mutualisé, difficultés à recruter un deuxième instructeur nécessaire pour répondre aux volumes de dossiers à instruire,
- Impossibilité pour la communauté de communes de libérer des bureaux au 1er janvier 2025 pour accueillir ce nouveau service

Il est proposé de reporter l'ouverture effective du service mutualisé ADS intercommunal de trois mois, renouvelables une fois, portant la date de création du nouveau service intercommunal au plus tard, au 1er juillet 2025.

Il est donc nécessaire de signer un avenant à la convention relative à la gestion du service intercommunal d'Applications du Droits du Sol (ADS) liant la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie et ses communes membres

Après échange de vues et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** l'avenant de prolongation d'une durée de 3 mois, renouvelable une fois, de la convention de gestion du service intercommunal mutualisé d'Application du Droit des Sols ADS liant la Communauté de communes et ses communes membres, annexé à la présente délibération ;

- **AUTORISE** le maire à signer ladite convention et tous actes afférents à cette décision.

Délibération DEL_2025_003

OBJET : Désignation d'un suppléant au Syndicat Intercommunal d'électricité et de Services de Seyssel (SIESS)
Vu la délibération DEL_2020_034 du 27 mai 2020 désignant Jérémy LONGIN comme membre suppléant auprès du comité syndical du Syndicat Intercommunal d'électricité et de Services de Seyssel

Vu la démission de Jérémy LONGIN le 16 septembre 2024

Il est nécessaire de désigner un membre suppléant auprès du comité syndical du Syndicat Intercommunal d'électricité et de Services de Seyssel.

Après échange de vues et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DESIGNE

Stéphane TOURVIEILLE Délégué suppléant auprès du comité syndical du Syndicat Intercommunal d'électricité et de Services de Seyssel

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Le Maire

François RAVOIRE

MAIRIE DE FILLIERES-SUR-FIER * 74 (Hte-Savoie) *

Le secrétaire de séance

Stéphane TOURVIEILLE